

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 8/2011-2016

SECTEUR VOIRIE

RENOVATION DES PLACES DE JEUX

**Date proposée pour la séance de commission
d'étude du présent préavis:
Jeudi 10 janvier 2013, 19h30
Bâtiment administratif, salle n°1.**

17 décembre 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de CHF 350'000.- destiné à la rénovation de diverses places de jeux.

2 Préambule

La commune de Crissier compte cinq places de jeu, elles sont disséminées sur pratiquement tout le territoire communal. Il s'agit des places :

- de Montassé (jeux divers)
- de l'Eglise (jeux divers)
- de Chisaz (terrain multi-sport et tourniquet)
- de la Scierie/Beau-Site
- de la rue de Plan
- du ch. du Crêt

Principalement installées à la fin des années 80, ces places de jeux ne répondent plus vraiment aux dernières normes de sécurité.

Depuis plusieurs années des réparations ponctuelles destinées à corriger des éléments abimés par le temps et usés par les utilisateurs ont été apportées aux différents engins. Cela a permis de les maintenir dans un état acceptable pour une utilisation sans danger.

Divers engins de moindre importance ont été remplacés. En 2004, suite au préavis n° 13/2002 plusieurs places de jeux (Eglise, Beau-Site et Chisaz) avaient bénéficié d'une amélioration ponctuelle par la pose de sols absorbants.

Certains éléments de plus grande importance agrémentant ces places ont du être enlevés par mesure de sécurité sans être remplacés de suite par manque de budget spécifique. Cela nous a valu d'ailleurs quelques remarques d'enfants ou de parents mécontents.

Le but du présent préavis est de regrouper les besoins des différentes places.

3 Liste des places

3.1 SCIERIE : BEAU-SITE



La Scierie après l'incendie en 1960

La place de la Scierie est la première concernée, ceci par la nature et l'importance des travaux à réaliser. Cette place nécessite une rénovation complète, c'est-à-dire le renouvellement intégral des engins, le remplacement des sols souples absorbants et du mobilier urbain.

Actuellement, la place de jeux est délimitée du côté « est » par un treillis avec un portail d'accès créé lors du réaménagement de la rue des Alpes, et du côté « ouest » par une parcelle privée. Les côtés nord et sud sont délimités par deux haies de troènes. Ces haies seront conservées et la sécurité renforcée par la pose d'un treillis.

Les accès sur les côtés du chemin des Oiseaux et du Quartier Beau-Site seront supprimés. A la place de ce dernier, un accès réservé aux engins de voirie sera créé pour l'entretien de la place.

Les copeaux au sol, sous le jeu combiné actuel, qui font office de revêtement antichute, seront remplacés par un sol souple coulé sur place, garant d'une excellente qualité d'absorption en cas de chute et d'un entretien simplifié, tout en répondant bien entendu aux normes de sécurité en vigueur.

Divers engins seront installés afin d'occuper au mieux la surface disponible tout en offrant un large éventail d'activités.

La fontaine située du côté du chemin des Oiseaux sera remplacée par une installation d'eau mieux adaptée à une place de jeux (sans bassin).

Les bancs seront remplacés et une table avec des bancs sera installée pour les goûters des enfants.

Les anciens bancs seront réutilisés à divers emplacements sur le territoire communal en remplacement de certains en mauvais état.



Place de jeux de la Scierie

3.2 AUTRES PLACES A RÉNOVER : MONTASSÉ, EGLISE ET CRÊT

Ces trois places subiront des interventions de moindre importance. Principalement il s'agira d'éliminer les bacs à sable, de remplacer les sols absorbants existants (dalles existantes, par un sol coulé) et d'y adjoindre quelques engins complémentaires.

Place de Montassé : dans le courant de l'année 2012, des travaux de consolidation du jeu combiné (tour de grimpe) ont été entrepris par la voirie. Certaines pièces avaient déjà été enlevées (toboggan et pont de corde).

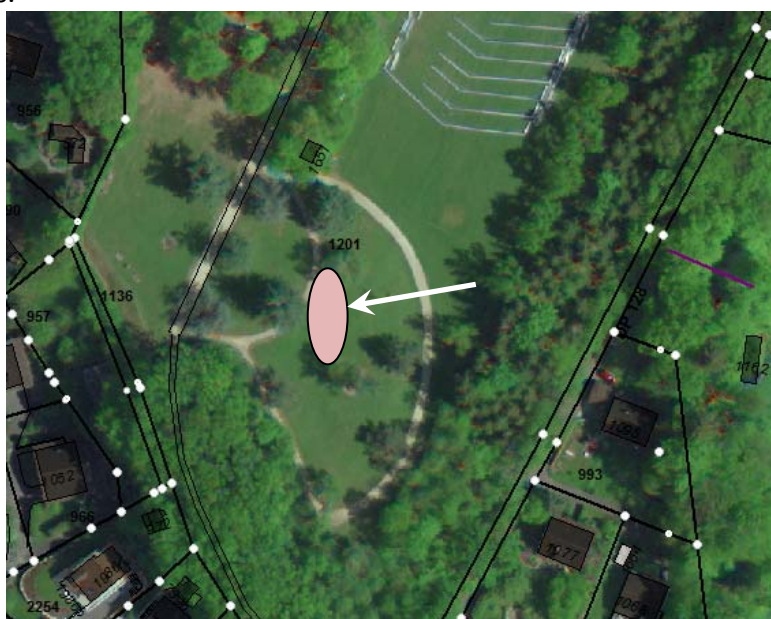


Place de jeux de Montassé

Cette structure ne sera pas complétée de nouveaux modules, car cela nous obligerait à engager des frais disproportionnés pour répondre au respect des règles de sécurité (voir point 4.2.1).

Nous proposons d'installer des éléments complémentaires sur un autre secteur de la place (voir orthophoto ci-dessous). Sur cette nouvelle zone, l'installation d'un groupe de balançoires, un jeu combiné pour petits, ainsi que quelques jeux à ressorts viendront compléter l'offre proposée aux enfants.

L'arbre tournant actuellement en place sera maintenu, mais la zone de chute usagée est en mauvais état et sera remplacée par un sol coulé et dimensionné de manière à répondre aux normes actuelles.



Place de l'Eglise : à part l'installation d'un toboggan et d'un arbre tournant au début des années 2000, cette place n'a guère évolué. Le bac à sable sera, comme dans les places de jeux de Montassé et de la Scierie, démonté. Nous proposons de remplacer la structure balançoire et toboggan par un autre modèle avec plus de combinaisons. Des jeux sur ressorts et une balançoire viendront compléter l'équipement.



Place de jeux de l'Eglise

Place du ch. du Crêt, nous devons obtenir l'aval du canton. En effet, cette parcelle se trouve sur un terrain cantonal entretenu par la voirie.

Equipée actuellement de deux balançoires, d'un bac à sable et d'une structure métallique pour la grimpe ainsi que de deux bancs, cette place de jeux est la plus modeste.

Nous proposons d'installer un groupe de balançoires, un arbre tournant et des jeux sur ressorts, tous bien entendu équipés d'un sol amortissant.



Place de jeux du ch. du Crêt

3.3 AUTRES PLACES : CHISAZ ET PLAN

Ces deux places ont été réaménagées depuis moins de 10 ans. Elles répondent encore aux normes et ne nécessitent pas de travaux particuliers.

Place de Chisaz : composée d'un terrain multisports et d'un tourniquet installé en 2005 donne entière satisfaction aux nombreux utilisateurs. A part de moindres frais annuels de remise en état de treillis et d'achat de peinture pour l'entretien du bois, seul le sol demande tous les cinq ans environ un remplacement. La fréquence rapprochée du remplacement du sol est dépendante de la petitesse de la surface de jeu et de sa très forte utilisation. Le dernier remplacement du gazon synthétique date de 2009 pour un montant de Fr. 12'500.- Cette surface sera remplacée en fonction de l'usure entre 2014 et 2015.



Place de jeux de Chisaz

Place de la rue de Plan: installée depuis 2006. A part l'installation d'un treillis pare-balls installé à la demande des voisins et la pose d'une barrière en haut du talus, aucun travail à part de l'entretien courant ne sera réalisé.



Place de jeux de la rue de Plan

3.4 QUALITÉS ET PARTICULARITÉS

- Structure : Particularité commune à tous les composants de jeu : les montants en bois ne seront plus en contact direct avec le terrain mais reliés à la fondation par une pièce métallique. Cela évitera la pourriture des bases, engendrant une dégradation prématurée.
- Peinture : Les peintures de protection du bois répondent aux normes de toxicité pour ce type d'installation.

4 Sécurité

4.1 NORMES BPA (BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS)

4.1.1 RESPECT DES NORMES

Il est bien entendu que tous ses travaux devront se réaliser dans le respect des normes édictées par le BPA :

- **SN EN 1176: 2008-09 «Equipements et sols d'aires de jeux»**
- **SN EN 1177: 2008-09 «Revêtements de surfaces d'aires de jeux absorbant l'impact»**

Cela est valable autant pour les fournisseurs d'engins de jeux que par tout autre prestataire lié à la réalisation de ces travaux. Un certificat sera délivré par les fournisseurs pour chaque composant des places.

4.1.2 PANNEAUX D'INFORMATION

Des panneaux d'information seront installés sur les divers sites. Le but de ces panneaux n'est pas de décharger la responsabilité aux parents, mais plutôt de donner des informations sur les jeux disponibles, les adresses des médecins les plus proches, les numéros d'appel en cas d'urgence ainsi qu'une indication exacte de l'emplacement pour faciliter la transmission de données aux secours en cas d'accident.



Le BPA déconseille l'installation de panneaux déchargeant la responsabilité aux parents. D'une part il n'y a aucune obligation juridique et d'autre part, ils ne dispensent pas la commune du devoir de diligence.

5 Critères de choix

5.1.1 CHOIX DU FOURNISSEUR

Nous avons approché cinq fournisseurs d'équipement de places de jeux pour qu'ils nous préparent un projet pour la rénovation de la place de jeux de la Scierie.

Après avoir analysés les projets rendus en tenant compte de la diversité des offres, il nous est rapidement apparu, qu'il serait préférable, d'une part pour le choix offert aux enfants et d'autre part pour bénéficier du meilleur prix, de choisir non pas en fonction d'une offre globale, mais en prenant en compte le meilleur rapport qualité prix proposé par engin et par fournisseur.

De plus, une approche selon « une vision sécurité » nous a aussi incités à renoncer à certains objets proposés.

5.1.2 PLACE DE JEUX DE LA SCIERIE

Pour ce site, la place sera en principe composée des éléments suivants :

- un jeu combiné pour grands, tours et passerelles avec toboggan
- un jeu combiné pour petits avec maisonnette et toboggan
- un arbre tournant
- un groupe de balançoires
- trois jeux sur ressorts
- quatre bancs
- une table pour le goûter
- une fontaine sans bassin
- compléments de clôture
- sols souples

5.1.3 AUTRES PLACES A RÉNOVER : MONTASSÉ, EGLISE ET CRÊT

Pour ces divers sites, un choix de jeux sera proposé.

Liste non exhaustive :

- des balançoires
- des jeux sur ressorts
- un arbre tournant
- un toboggan
- des jeux combinés

6 Coûts

6.1.1 PLACE DE JEUX DE LA SCIERIE

Montant total pour le démontage des structures actuelles, le montage et la fourniture des nouvelles installations : **Fr. 235'000.- TTC**

6.1.2 AUTRES PLACES A RÉNOVER : MONTASSÉ, EGLISE ET CRÊT

Montant total souhaité pour le remplacement de certains éléments de jeux et le remplacement ou la mise en place de sols souples : **Fr. 115'000.- TTC**

6.1.3 TOTAL

Investissement total Fr. 350'000.- TTC

7 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Les travaux cités dans ce préavis engendreront principalement une augmentation des charges liées à l'adaptation des primes d'assurance ECA ainsi que par l'achat de peinture pour l'entretien des structures. Elle est répartie ainsi :

- Augmentation de la prime ECA Fr. 200.-
- Achat peinture Fr. 500.-

Plan des investissements 2013-2017

Les investissements du présent préavis en cours figurent au plan quinquennal 2013-2017, actuellement pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 350'000.--.

Total des investissements prévus de 2013 à 2017		Fr. 48'745'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 1'826'000.00
Préavis en cours au 13.12.2012 :		Fr. 1'671'700.00
8/2011-16	Rénovation des places de jeux	
18/2011-16	Eclairage public - Patrimoine administratif Crédit-cadre 2013-2016	
20/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement d'un véhicule Nissan King Cab (1993)	
22/2011-16	Crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) Lentillières Nord - Patrimonium	
23/2011-16	Nouveau collège de la Romanellaz - Crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment scolaire	
Solde des investissements à voter selon plan 2013-2017		Fr. 45'256'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2013-2017		Fr. 8'700.00

Plan de financement des investissements proposés

Montant du crédit souhaité		Fr. 350'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante.	
Amortissement	Ces dépenses d'investissement, qui ne peuvent être considérées comme thématiques au sens de la péréquation, seront amorties immédiatement par un prélèvement de Fr. 350'000.-- dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 7 du présent préavis traite le sujet des charges de fonctionnement prévisionnelles.	

8 Proposition municipale

La Municipalité souhaite par le présent préavis améliorer les espaces de jeux destinés aux enfants sur l'ensemble du territoire communal.

Ces dernières années, un entretien minimum a permis d'attendre la fin des travaux de réfection de la rue des Alpes et d'entreprendre finalement le renouvellement complet des jeux de la Scierie. Une vue d'ensemble des places destinées aux enfants nous permet de proposer des changements ou des compléments dans l'aménagement des jeux des divers sites. Les choix proposés permettront de réactualiser et d'améliorer la sécurité selon les dernières normes en vigueur.

9 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 8/2011-2016 du 17 décembre 2012,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de construction pour la rénovation des places de jeux d'un montant total de **Fr. 350'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 17 décembre 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale

Annexes :

1. ANNEXE 1 : ESTIMATION DES COÛTS (PHOTOS À TITRE INDICATIF)

1.1. ESTIMATION DES COÛTS : SCIERIE /BEAU-SITE

- Revêtement de sol (surface totale 310m²) Fr. 55'000.-
- Jeu combiné grand Fr. 35'000.-



- Jeu combiné petit Fr. 8'000.-



- Arbre tournant

Fr. 9'500.-



- Jeux sur ressorts (3 pièces)

Fr. 3'500.-



- Jeu sur ressort multiple

Fr. 1'500.-



- Mobilier urbain
- Fontaine
- Clôtures
- Travaux de démolition et d'aménagement

Fr. 17'000.-

Fr. 5'000.-

Fr. 20'000.-

Fr.80'000.-

TOTAL

Fr. 234'500.-

1.2. ESTIMATION DES COÛTS : EGLISE

- Revêtement de sol (surface m²) Fr. 12'000.-
- Jeu combiné petit Fr. 4'500.-



- Jeux sur ressorts (3 pièces) Fr.3'500.-
- Balançoire pour petits Fr.1'300.-



TOTAL Fr. 21'300.-

1.3. ESTIMATION DES COÛTS : MONTASSÉ

- Revêtement de sol (surface 140 m²) Fr. 30'000.-
- Groupe de balançoires Fr. 3'000.-



- Jeux sur ressorts (3 pièces) Fr. 3'500.-
- Jeu combiné petit Fr. 13'000.-

TOTAL Fr. 49'500.-

1.4. ESTIMATION DES COÛTS : CRÊT

- | | |
|---|--------------|
| • Revêtement de sol (surface 120 m ²) | Fr. 24'000.- |
| • Jeux sur ressorts (3 pièces) | Fr. 3'500.- |
| • Groupe de balançoires | Fr. 3'000.- |

TOTAL	Fr. 40'500.-
--------------	---------------------

1.5. ESTIMATION DES COÛTS TOTAUX

- | | | |
|-----|---|---------------------|
| 1.1 | Estimation des coûts : Scierie /Beau-Site | Fr. 234'500.- |
| 1.2 | Estimation des coûts : Eglise | Fr. 21'300.- |
| 1.3 | Estimation des coûts : Montassé | Fr. 49'500.- |
| 1.4 | Estimation des coûts : Crêt | <u>Fr. 40'500.-</u> |

TOTAL	Fr. 347'800.-
Arrondi à	Fr. 350'000.-

2. SÉCURITÉ SUR LES PLACES DE JEUX

2.1. CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Extrait du site du BPA

- *En règle générale, les constructions existantes bénéficient d'une garantie des droits acquis. Les prescriptions juridiques qui imposent directement une adaptation à l'état de la technique n'existent qu'à titre exceptionnel (p. ex. dans le droit cantonal ou communal de la construction).*
- *En cas de constructions illégales ou manifestement déficientes qui mettent en danger la sécurité de personnes / objets, l'autorité (p. ex. police des constructions) peut ordonner des mesures contraignantes.*
- *Indirectement, il découle de la responsabilité pour les bâtiments et autres ouvrages en vertu de l'art. 58 du code des obligations que le propriétaire de l'ouvrage ne peut pas tout simplement invoquer que son ouvrage a été réalisé selon les règles de l'art en son temps et qu'il est ainsi encore exempt de défauts aujourd'hui.*
- *En faisant régulièrement inspecter et améliorer la sécurité de la construction par un spécialiste, le propriétaire contribue à la sécurité, à la conservation de la valeur et, ainsi, à la prévention des accidents, tout en réduisant son propre risque de responsabilité.*

2.2. NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Extrait du site du BPA

- *Les places de jeux pour enfants présentant des lacunes de sécurité peuvent constituer une source d'accident importante. Une planification prévoyante, une exécution professionnelle des travaux et un entretien régulier permettent souvent d'identifier et de réduire les risques à temps.*
- *Les normes SN EN 1176: 2008 et SN EN 1177: 2008 précisent dans une large mesure les exigences de sécurité relatives aux places de jeux accessibles au public. Il est par ailleurs recommandé d'observer la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles».*
- *En soi, les normes techniques ne sont pas contraignantes. Elles peuvent toutefois acquérir une importance juridique, p. ex. si des tribunaux les prennent comme référence quant à la diligence à observer et à l'état de la technique dans le cadre de demandes en dommages-intérêts ou de procédures pénales.*
- *Le respect des normes techniques correspondantes est absolument recommandé. Des places de jeux accessibles au public et satisfaisant aux exigences de sécurité de la norme SN EN 1176 permettent d'éviter des accidents et de réduire le risque de responsabilité du propriétaire ou de l'exploitant.*

2.3. RESPONSABILITÉS EN CAS D'ACCIDENT

Extrait du site du BPA

- *Il n'est pas possible de dire au préalable de façon générale qui est responsable civilement ou pénalement suite à un accident sur une place de jeux. Cela dépend des circonstances concrètes.*

- *La responsabilité du propriétaire d'ouvrage conformément à l'art. 58 CO prime lors d'accidents sur des places de jeux. Le propriétaire d'ouvrage peut se prémunir de revendications juridiques s'il contribue suffisamment à la sécurité non seulement durant la planification et la construction de la place de jeux, mais aussi au cours de la phase d'entretien, et qu'il la fait p. ex. régulièrement inspecter et entretenir.*
- *Les parents doivent surveiller leurs enfants: plus l'enfant est jeune et inexpérimenté, plus la surveillance doit être intensive.*

2.4. PANNEAUX D'INFORMATION

Extrait du site du BPA

- *Les panneaux déclinant toute responsabilité ne doivent pas être placés sur les places de jeux pour enfants. Pour les responsables de places de jeux, ces panneaux ne sont pas une carte blanche pour manquer à leur devoir de diligence lors de la construction / de l'entretien de la place de jeux.*